

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 3 JUIN 2021**

**DEL-2021-103**

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, GILLET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 16**  
**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE MEGEVE - GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS  
D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux visant au renouvellement des ouvrages vétustes, à l'amélioration des performances et de la sécurité électrique d'une partie des installations d'éclairage public existantes sur la commune de MEGEVE.

Pour permettre la réalisation de ces travaux de gros entretien et reconstruction (GER), le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée, au sens des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de reconduction(s) éventuelle(s), sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

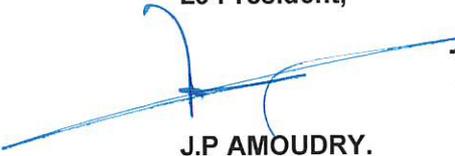
Le montant maximum du marché est fixé à 500.000 € H.T. (période globale, y compris périodes de reconductions éventuelles).

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS qui a proposé la meilleure offre au regard des critères d'attribution.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. A autoriser le Président à signer les bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
J.P AMOUDRY.

**Syane**  
ENERGIES A N. MERIQUE